

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 17/09/2024

DEL-17092024-14

Date de convocation :
09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Cenne-Monestiés, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 11
- votants: 47

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Date de publication :
.....

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND par Jacques DANJOU, Marie-Hélène BOYER par Philippe LANNES, Thierry CADENAT par Magali FRECHENGUES, André CATHALA par Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET par Claudie FAUCON MEJEAN, Jean-Henry FARNE par Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT par José FROMENT, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Michel PUJOL par André VIOLA, Florence SCIAU par Pierre VIDAL, Estelle VILESPY par Brice ASENSIO.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Demande de subvention d'investissement auprès du fond LEADER et auprès du Département pour l'achat d'équipements pour l'OTI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant que l'office du tourisme porte un projet de création de bornes touristiques interactives. Ce projet, inscrit au Schéma de Développement touristique du Territoire a été élaboré avec le Conseil d'exploitation de l'Office.

La première phase a permis l'achat et l'installation par l'Office de Tourisme Intercommunal de deux premières bornes à Montréal et à Fanjeaux entre 2022 et 2023. L'opération sur cette première phase a reçu un avis favorable du fond LEADER pour un accompagnement à hauteur de 48% de la dépense éligible soit 18 569.29€.

Considérant que ce projet entre dans sa deuxième phase avec l'achat et l'installation de deux bornes supplémentaires sur les communes de Bram et de Belpèch et l'achat du mobilier d'accueil des points d'information touristique « hors les murs ».

Considérant que le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 28 943.14€ HT (20 294.00€ HT pour les bornes murales et la licence, 2 737.04€ HT pour le support des bornes, 5 912.10€ HT pour le mobilier d'accueil hors les murs).

Considérant que la CCPLM souhaite déposer des demandes de subvention auprès du Département et de l'Europe au titre du fond LEADER selon le plan de

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité :
- publié le :

financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2 bornes interactives murales extérieures + logiciel	20 294.00€	Etat	
Achat et fabrication des supports des bornes	2 737.04€	Région Occitanie	
Achat du mobilier d'accueil permanent de deux points d'information touristique	5 912.10€	Département	6 494.08€
		Europe / LEADER	16 660.43€
		Autofinancement : 20% mini	5 788.63€
Total dépenses	28 943.14€€	Total recettes	28 943.14€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet et la demande de financement à l'Europe (programme LEADER géré par le GAL du Pays Lauragais) à hauteur de 16 870.80€ du coût total prévisionnel de l'investissement éligible.

APPROUVE le projet et la demande de financement au Département à hauteur de 6 494.08€ du coût total prévisionnel pour l'achat de deux bornes interactives et leur logiciel.

AUTORISE le Président à réaliser les demandes de subvention avec tous financeurs et signer tout document, convention, contrat et marché relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

